



Motion adoptée par la Chambre :

Le Bloc Québécois obtient le consensus pour protéger le poids politique du Québec

Québec, le 2 mars 2022 – Le Bloc Québécois se réjouit de l’adoption en Chambre aujourd’hui de sa motion visant à préserver le poids politique du Québec et la représentativité de la nation québécoise à la Chambre des communes. Que le Parlement reconnaisse la nécessité de rejeter la proposition de redécoupage d’Élections Canada, qui prévoit la perte d’un siège pour le Québec aux Communes, constitue une étape majeure.

Déposée hier dans le cadre de la « journée de l’opposition » du Bloc Québécois à la Chambre des communes, cette motion engage les élus à rejeter tout scénario de redécoupage de la carte électorale fédérale qui aurait pour effet de faire perdre une ou des circonscriptions électorales ou de diminuer le poids politique du Québec au sein de la fédération. Elle propose également la mise en place d’une nouvelle formule de répartition des sièges et demande au gouvernement d’agir en conséquence.

« L’appui à notre motion est un important premier pas. Ce qu’il faut maintenant, c’est établir un processus permanent de préservation de la nation québécoise et de son poids au sein de la fédération, de sorte que ses représentants élus puissent y faire valoir les positions et les intérêts propres au Québec, et ce, jusqu’à ce qu’éventuellement, la nation québécoise fasse le choix souverain d’un unique parlement », a souligné le chef Yves-François Blanchet.

« Le retrait d’un siège au Québec était un geste historique et intolérable. La Chambre ayant reconnu que le Québec est une nation et de surcroît, une nation francophone, le Québec doit pouvoir être en mesure d’affirmer et protéger ses valeurs, et ça, ça passe par la préservation de son poids politique! », a affirmé Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou.

–30–

Source :

David Rompré, directeur du bureau de circonscription

Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou

418-717-5462 / david.rompre.308@parl.gc.ca